Paris, le 5 mai 2020

Déclaration Liminaire
UNSA DEFENSE

Madame la Présidente, mesdames, messieurs,

Il est bien difficile encore à ce jour d'avoir une réelle visibilité sur les déclinaisons qui seront apportées aux mesures annoncées par les membres du gouvernement. Si le discours du premier ministre devant l'assemblée nationale, comme l'a précisé Olivier Dussopt, vaut doctrine de dé-confinement, quelles en seront les conséquences pour les agents du ministère ? Pour connaitre l'après 11 mai, il est urgent d'attendre le 7 Mai.
Plusieurs points doivent pour l'UNSA Défense être explicités :

- En premier lieu le télétravail. Le premier ministre a clairement placé ce dispositif comme essentiel dans les semaines à venir et doit être privilégié. Quels seront les moyens mis en œuvre par les directions et services pour favoriser celui-ci ? Les moyens matériels font encore trop souvent défaut.
  Comme le rappelle la note de mise en œuvre de l'ordonnance du 15 avril, « *chaque agent doit avoir connaissance de sa position administrative telle que prise en compte par son administration, qu'il soit en ASA, en télétravail ou encore présent dans le service. C'est une obligation réglementaire qui s'impose à l'administration*. » L'UNSA Défense demande que les agents soient informés (cf à la note DRHMD du 27.04.2020) de leur position administrative depuis le 17.03.2020 et simultanément de leur positionnement dans le plan de reprise progressive d'activité. (PRPA)
  Le suivi managérial doit faire l'objet d'une appréciation basée en premier lieu sur la confiance, la charge de travail doit être évaluée mais aussi la mesure du risque d'isolement des agents. L'UNSA Défense demande pour éviter l'isolement du télétravail que soit vivement recommandé l'instauration de routines humanisant les relations à savoir maintien des réunions en visio ou en conférences téléphoniques.
  En ce qui concerne la doctrine d'utilisation des masques de protection, pour l'UNSA défense, mais aussi pour une grande partie de la population du ministère, tous statuts confondus, l'incompréhension demeure. Chaque jour apportant son lot d'interprétations. Le Ministère va-t-il prendre la mesure de l'angoisse des agents en permettant à ceux qui le souhaitent de porter des masques dans les emprises du ministère ? La remontée progressive d'activité ne pourra se faire dans le contexte actuel que si les agents se sentent écoutés et soutenus par leur hiérarchie. Cela passe par une prise en compte de l'état psychique et une démarche en

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

vue de les rassurer. Pour l'UNSA Défense la dotation de masques à la demande doit être un pilier de cette remontée progressive d'activité, comme pour la circulation sur les sites.
L'UNSA Défense demande qu'il soit « interdit d'interdire » le port du masque.
L'UNSA Défense demande un retour sur les sollicitations de la cellule « d'écoute défense », pourrions-nous obtenir des statistiques sur les appels reçus ?

- Dans la perspective d'un déconfinement progressif le 11 mai prochain, quelles dispositions prendra le ministère pour les personnes à risques au titre des onze critères définis ? L'UNSA Défense demande, pour ces agents, le maintien en position d'ASA (cf la note du 30.03.2020) au-delà du 11.05. il y aura lieu de se poser sérieusement la question de l'adaptation de leur poste de travail afin de permettre le télétravail. Et si d'aventure, il y a une nécessité impérieuse à les intégrer rapidement dans les PPRA, elles devront obligatoirement être équipées d'un masque FFP2 renouvelé toute les 4 heures.
- L'UNSA Défense souhaite également que soient précisées des règles ministérielles en ce qui concerne la restauration, les amplitudes horaires, les dispositions relatives aux transports pour se rendre sur les lieux de travail. La régionalisation de la remontée progressive d'activité sera-t-elle prise en compte par le ministère des armées ? Cette prise en compte implique des règles différentes en fonction de la situation géographique des sites de défense.
- L'UNSA défense demande également que soient communiquées les statistiques concernant les CHSCT, leur saisine pour les questions spécifiques au COVID 19, le nombre de PCA et de PRPA ayant fait l'objet d'un examen.

Enfin, l'UNSA Défense demande que soient éditées, par l'intermédiaire d'une fiche simple, pour chaque agent du ministère, les règles essentielles en matière de prévention qui devront impérativement être respectées dans le cadre d'un retour progressif d'activité. Les éléments de cette fiche devront être présentés au travers d'une formation/information lors de leur retour sur leur site respectif. Cet échange nous apparait primordial pour démontrer que la santé et la sécurité des agents sont bien les principales préoccupations de leur employeur, le ministère des armées.
L'UNSA Défense profite également de cette déclaration pour saluer et remercier l'engagement des agents qui, par leur abnégation permettent la poursuite des missions essentielles de notre ministère, l'engagement des personnels du Service de Santé des Armées sans distinction de statut ou d'uniforme…dans le respect des règles de santé, sécurité au travail, comme le prévoit la réglementation.

Je vous remercie de votre attention.